



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2671

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 2 projets de solidarité internationale**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Diamantidis

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Huguet), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 16 mars 2018****Délibération n° 2018-2671**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 2 projets de solidarité internationale**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Fonds de solidarité eau, mis en place dans le cadre de l'article L 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du sud. Il est aujourd'hui financé par la Métropole de Lyon (400 000 €) et par Eau du Grand Lyon (350 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Le comité de pilotage paritaire du Fonds de solidarité eau a donné son accord pour le financement des 2 projets décrits ci-dessous.

**I - Attribution d'une subvention à l'association HumaniBurkina pour le projet d'adduction d'eau potable et d'assainissement dans la ville de Zongbéga, au Burkina Faso**

Deux étudiants de l'Université de Haute Alsace à Mulhouse ont décidé, dans le cadre de leur projet de fin d'étude, de créer en mai 2011 une association humanitaire pour venir en aide aux personnes défavorisées au Burkina Faso. L'association HumaniBurkina a 2 objectifs principaux :

- le 1er objectif est de venir en aide aux habitants des villages reculés du Burkina Faso afin de bénéficier d'un accès à l'eau potable et aux soins primaires,
- le 2° objectif est de faire découvrir la culture du Burkina Faso en France (dans les villes où résident les bénévoles).

Le village de Zongbéga est situé sur la Commune d'Arbollé, dans la province du Passoré au nord-ouest et à environ 100 kilomètres de la capitale Ouagadougou. Chaque année, pendant la longue saison sèche de 8 mois (octobre à mai) les villageois sont contraints de partager l'eau de quelques forages avec leurs animaux. De plus, moins de 2 % des familles ont accès à des latrines. Les problèmes d'insalubrité et les querelles entre éleveurs et paysans (liées au manque d'eau) sont donc très fréquents et nuisent à la population.

Le projet concerne le village de Zongbéga et vise 3 buts principaux. Le 1er est de fournir de l'eau potable pour la consommation domestique en réalisant 3 forages neufs équipés de pompe, en réhabilitant 2 forages par l'installation de pompes, mise en place d'un système de pompage solaire, avec un réservoir de 10 mètres cubes et 4 bornes fontaines. Le 2° est de contribuer à l'amélioration des conditions sanitaires du village en construisant 55 latrines. Enfin, ce projet met l'accent sur l'implication de la population et surtout celle des autorités locales afin de garantir l'adéquation du projet avec les besoins réels du village. Ce projet bénéficiera à 3 000 personnes.

Le projet est évalué à 115 066 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 57 100 €

La contribution demandée à la Métropole est de 19 100 €, Eau du Grand Lyon apportant 19 000 € et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse 19 000 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,

- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

## **II - Attribution d'une subvention à l'association Inter aide pour le projet d'appui aux acteurs locaux pour améliorer l'accès à l'eau et la maintenance des infrastructures en milieu rural du sud de l'Éthiopie (année 1)**

Créée en 1980, Inter aide est une organisation humanitaire basée à Versailles (78), spécialisée dans la réalisation de programmes concrets de développement, qui visent à ouvrir aux plus démunis un accès au développement. Une soixantaine de programmes est actuellement en cours au sein de 8 pays : Haïti, Éthiopie, Malawi, Madagascar, Mozambique, Sierra Leone, Inde et Philippines, en zones rurale et urbaine, sur des thématiques répondant à des besoins vitaux tels l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le développement agricole, la santé, l'éducation, l'accès à l'emploi, l'accompagnement des familles les plus pauvres.

L'intervention d'Inter aide se déroule en milieu rural dans la région sud de l'Éthiopie et concerne 4 districts : Kindo Didaye (zone du Wolayta), Kucha (zone du Gamo Gofa), Tembaro et Hadero (zone du Kembatta). Ces zones sont confrontées à des aléas climatiques qui viennent aggraver une situation déjà très fragile, moins de 50 % des familles disposent d'un accès permanent à une source d'eau potable de proximité. Une forme d'habitat dispersé et les difficultés d'accès aux sources contraignent de nombreuses familles à des déplacements quotidiens pour puiser l'eau de consommation (38 minutes aller-retour en moyenne), tant humaine qu'animale. Les maladies diarrhéiques sont la 3<sup>e</sup> cause de mortalité infantile car une gestion aussi parcimonieuse du fait de la distance au point de puisage (entre 4 et 6 litres/jour/personnes) favorise la propagation des maladies hydro-transmissibles.

Le présent projet concerne la 1<sup>ère</sup> année d'un programme d'intervention de 3 ans dont les 2 objectifs sont :

- les familles rurales de 4 districts des zones du Wolayta, du Kembatta et du Gamo Gofa améliorent leur accès à l'eau potable et à l'assainissement,
- les Fédérations d'usagers, associations d'usagers et les bureaux de l'eau mettent en place des services de maintenance de qualité.

La 1<sup>ère</sup> année de ce programme prévoit la construction de 25 points d'eau comprenant la mise en place d'adductions gravitaires à partir de captage de sources (et protection) puis pose des canalisations pour l'alimentation gravitaire de bornes-fontaines, de lavoirs et abreuvoirs pour le trop plein. Le volet assainissement prévoit la construction par les ménages de latrines améliorées. La 1<sup>ère</sup> année 7 500 personnes bénéficieront de ce programme.

Le projet est évalué à 199 208 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 75 000 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 25 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 25 000 € et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse 25 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

### **DELIBERE**

#### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution des subventions d'équipement pour l'année 2018 d'un montant de :

- 19 100 € au profit de l'association HumaniBurkina dans le cadre du projet "Adduction d'eau potable et d'assainissement dans la ville de Zongbéga, au Burkina Faso",

- 25 000 € au profit de l'association Inter aide dans le cadre du projet "Appui aux acteurs locaux pour améliorer l'accès à l'eau et la maintenance des infrastructures en milieu rural du sud de l'Ethiopie (année 1)",

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et chacune des associations attributaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

#### **2° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - signer lesdites conventions,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

#### **3° - Le montant** à payer de 44 100 € sera imputé sur les crédits inscrits :

- au budget annexe des eaux - exercice 2018 - compte 6742 subvention d'équipement - opération n° 1P02O2197 Eau coopération décentralisée, pour un montant de 25 000 €,

- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2018 - compte 6742 subvention d'équipement - opération n° 2P02O2186 Assainissement coopération décentralisée, pour un montant de 19 100 €

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.**